

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 07 Avril 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 23

Absents excusés : 04

Absents : 02

Procurations : 04

Sens du Vote

Pour : 27

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 12A
Date de transmission
en préfecture :

15/04/2025

Par suite d'une convocation en date du 01 Avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Lundi 07 avril à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernard BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGOU, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Christopher GERAN, Sonia JEREMIE-CAMALET, Luigi LANCASTRE.

Absent : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christiane COLET BAILLET donne procuration à Ernard BOULON, Christopher GERAN donne procuration à Anne-Marie CANGOU, Sonia JEREMIE CAMALET donne procuration à Louis-Jules DARES, Luigi LANCASTRE donne procuration à Ketty LANCIEN.

Secrétaire de séance : Virginie GUILLAUME

Fin du transfert de maîtrise d'ouvrage délégué à la Région Guadeloupe
Pour l'opération de reconstruction du groupe scolaire de Géry

Vu le Code Général des Collectivités locales,

Vu la délibération n°16 du conseil municipal du **12 octobre 2020** portant approbation du transfert de maîtrise d'ouvrage à la Région Guadeloupe pour l'opération de reconstruction du Groupe scolaire de Géry.

Vu la délibération n°CR-21-845 du **04 juin 2021** du conseil régional autorisant le transfert de la maîtrise d'ouvrage pour la reconstruction du groupe scolaire de Géry à Vieux-habitants pour un coût total de **3 500 000,00 €HT**.

Vu la convention n°CR-21-10 du **05 août 2021** relative au transfert de maîtrise d'ouvrage en vue de la reconstruction du Groupe scolaire de Géry, modifiée par les avenants n°1 et n°2.

Vu la délibération n° CP/25-138 du 24 mars 2025 mettant fin au transfert de maîtrise d'ouvrage relatif à la reconstruction du groupe scolaire de Géry.

Considérant la fin du programme REACT-EU

Le Conseil municipal,
Sur proposition de Monsieur le Maire

Décide à l'unanimité

Article 1 : D'approuver l'abrogation de la délibération n° 16 du 12 octobre 2020 portant transfert de maîtrise d'ouvrage à la Région Guadeloupe pour l'opération de reconstruction du Groupe scolaire de Géry.

Article 2 : D'approuver la résiliation de la convention n°CR-21-10 du 05 août 2021 relative au transfert de maîtrise d'ouvrage signée avec la Région Guadeloupe en vue de la reconstruction du Groupe scolaire de Géry.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter du Président du Conseil Régional, la mise à disposition des études déjà réalisées et si besoin de procéder aux transferts des marchés déjà contractés.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à la fin de ce transfert de maîtrise d'ouvrage pour la reconstruction du Groupe scolaire de Géry.

Article 5 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, à Monsieur le Président du Conseil régional et à Mme la Comptable publique.

Pour expédition conforme

Le Maire



Jules OTTO

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 15/04/2025